

Questions des Délégués du Personnel
Service ISO Toulouse

Réunion du 20 juillet 2016

Questions du mois de juin 2016 :

1. **Au constat précédent :** « Pour la Xième année consécutive, la climatisation du PTC ne fonctionne pas bien dès qu'il fait chaud et il fait souvent des températures difficilement tenables pour les organismes et les esprits. Les climatisations mobiles achetées l'année dernière ne sont même pas ré- installées pour palier au problème. Pas de question mais une constatation que l'unique solution à la récurrence de ce problème semble hélas le changement de bâtiment. » **Il a été répondu** « *effectivement, la climatisation du PTC ne fonctionne pas correctement partout. Les dernières analyses ont montré que certains ventilo-convecteurs sont bouchés par des résidus de boue. Une intervention de Vinci & d'Agtherm (maintenance climatisation) a eu lieu le 29 juin dernier. En cas de persistance des difficultés, les climatisations mobiles seront mises en service.*

Au 18 juillet la climatisation ne fonctionnant toujours pas et les températures étant difficilement tenables, quand-est ce que les climatisations mobiles seront mises en service ?

Réponse : *La Direction prend l'action de faire intervenir Vinci pour la mise en place des climatisations.*

2. **A la question :** Comment a été décidée l'affectation de l'astreinte suite au départ de JY Burlett ? Pourquoi cette astreinte n'a pas été proposée à l'ensemble des salariés (étant donné que les astreintes sont surtout vues comme une source de revenus supplémentaires) ? **Il a été répondu** « *Le remplaçant devait disposer des habilitations « défense » pour pouvoir intervenir sur l'ensemble des zones. ».*

L'affectation de l'astreinte n'a pas été proposée à l'ensemble des collaborateurs possédant les habilitations « défense », quels sont les autres critères ?

Réponse ; *la démarche d'origine concernait les collaborateurs disposant des habilitations « défense » et ayant également l'ensemble des droits d'accès à toutes les zones des sites.*

3. **A la question** « Gestion de projets. 2 des 3 responsables Projets sont « volontaires » sur la GPEC. Le seul responsable projet qui s'occupe à plein temps des projets CESTI est visé. Actuellement un évaluateur référent fait aussi officiellement de la gestion de projets CESTI sans en avoir le statut. Dans le futur, comment seront gérés les projets sans responsable projets désignés ? Si l'évaluateur principal doit occuper ce poste alors qu'EP n'est qu'un rôle et que CdP est un poste à plein temps, comment sera géré ce changement ? Quel est l'avenir de l'équipe Bid & Projets créée en 2014 ? » **Il a été répondu** « *L'équipe Bid & Projets reste d'actualité et sera rattachée au responsable de l'activité ISO. Pour apporter des précisions : les notions de « projet » et « d'affaire » seront prochainement définies précisément par le*

management d'ISO. Ceci dans le but précis de définir quel est le rôle de chacun (chef de projet & évaluateur principal) afin de mieux collaborer. »

L'intitulé de poste « Chef de Projet » apporte une reconnaissance au collaborateur assurant le management de projets. De quelle manière le travail d'un évaluateur ayant le rôle d'Évaluateur Principal sera-t-il reconnu ?

Réponse : Le rôle de chef de projet n'est pas une reconnaissance mais une fonction au même titre que celle d'évaluateur principal.

L'évaluateur principal est en capacité de coordonner des équipes techniques afin de garantir une production de qualité (délais, livrables, méthode). Il réalise des tâches techniques, ne se préoccupe pas du client final et ne gère pas les aspects financiers de l'affaire.

En revanche, suivant ses objectifs de carrière, un évaluateur principal peut évoluer vers une expertise technique ou vers une activité de chef de projet.

4. *A la question « LABEGE. Comment seront gérés les déplacements entre sites (exemple de l'ouverture d'un échantillon en milieu chimique, ou réunion sur site de Labège) ? Si l'employé doit manger sur place comment sera géré son repas ? » Il a été répondu : « En cas de passage sur le site de Labège pour un collaborateur qui travaille habituellement sur le site du CNES, il bénéficie de la participation lors du passage au RIE, mais pas du forfait ACOSS pour éviter le double traitement. »*

Réponse : de manière globale, les collaborateurs auront la possibilité de déjeuner au RIE de Labège. Pour ceux ayant un rattachement permanent ou occasionnel au CNES, ils pourront toujours bénéficier du forfait ACOSS pour déjeuner à l'extérieur lorsque le CNES est fermé (jour de RTT). Pour les situations où un collaborateur devrait exceptionnellement se rendre au CNES alors que son site de rattachement et son activité sont exclusivement situés à Labège, c'est le régime des missions qui s'applique (avec un ordre de mission). C'est aussi dans ce genre de perspective que la voiture de service doit être utilisée.

A la question « SIGAWEB. Les feuilles SIGAWEB sont remplies en avance dans le mois ce qui fait que des estimations sont faites sur les fins de mois. Si un incident (arrêt maladie, enfant malade, absence diverses...) intervient dans ce laps de temps, ces arrêts sont-ils imputés sur le projet, modifiés sur SIGAWEB par le manager ou, doivent-ils être pris le mois d'après sur SIGAWEB ? » Il a été répondu « Réponse : En cas d'événement particulier, la modification de SigaWeb est possible par le management et par le service contrôle de gestion jusqu'à la clôture mensuelle. En cas d'impossibilité de modification des imputations, la régularisation devra être faite le mois suivant. » Qui doit rectifier le mois suivant si la modification n'est pas prise en compte à temps ?

Réponse : Si les modifications n'ont pas pu être réalisées dans les temps, le contrôle de gestion pourra – à titre exceptionnel – y procéder.

5. Concernant le statut de la GPEC il a été annoncé « Un point d'information sera fait le 4 juillet au CHSCT extraordinaire de Vélizy. »

Comment sera transmis aux salariés de Toulouse le point d'information fait au CHSCT le 4 juillet ?

Réponse : Les éléments présentés en Commission Emploi Formation du 12 juillet ont été présentés en séance. Le compte rendu du CHSCT n'est cependant pas encore disponible.

Questions nouvelles :

6. Quand est-il prévu un Trombinoscope mis à jour avec tous ces départs et arrivées ?

Réponse : La mise à jour pourra être réalisée d'ici la fin du troisième trimestre.

7. Qui assure la suppléance de l'assistante administrative en son absence (congrés, intervention sur site CNES) ? En effet, des colis attendus au PTC pour les projets sont parfois laissés ou non livrés lors de son absence ?

Réponse : Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de suppléance prévue. La situation est temporaire et sera organisée pour les prochaines absences de l'assistante administrative.

8. Y a-t-il un accès informatique possible qui permette de télécharger des fournitures clients non accessibles via poste Thales (serveur FTP, site Internet nécessitant Flash player à jour...) ?

Réponse : La requête est formulée auprès de la DSI afin d'envisager des solutions techniques en conformité avec les règles de sécurité Thales.

9. Le départ d'un collaborateur assurant une fonction support a eu lieu fin juin sans aucune annonce du management, la majorité des collaborateurs l'ont appris le jour même. Du fait de la petite taille de l'équipe, les départs ou arrivées dans le service touchent l'ensemble des collaborateurs que ce soit professionnellement ou personnellement. Est-ce une volonté de la direction de ne pas communiquer sur les départs ? Les prochains seront-ils annoncés ?

Réponse : Dans le cas présent le collaborateur n'a pas souhaité qu'il y ait une communication sur son départ de l'activité ce que nous avons respecté. Il n'y a aucune volonté de la Direction de bloquer la communication vers les équipes.

10. Une partie des collaborateurs n'a pas rencontré le nouveau directeur ISO. Une visite des laboratoires plus personnelle permettant d'échanger est-elle prévue ?

Réponse : Le nouveau responsable d'ISO a fait le tour de l'ensemble des services et des équipes. Si toutefois il subsistait des personnes n'ayant pas encore eu l'occasion de le rencontrer, nous invitons vivement quiconque le souhaiterait d'aller le rencontrer directement.

11. L'acheteuse locale étant partie, comment sont gérés les achats ?

Les achats seront maintenant gérés selon leur nature et leur volume, soit en central, soit par les responsables de pôles ou encore par l'assistante.

12. Est-ce que les démissions sont prises en compte dans la GPEC et donc influent sur le nombre de volontaires de la GPEC ?

Réponse : Les démissions sont effectivement prises en compte dans l'appréciation globale de la charge dans le cadre de la GPEC.

13. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : le point a été présenté en séance.